



Envoyé en préfecture le 21/06/2021

Reçu en préfecture le 21/06/2021

Affiché le 21/06/2021

ID : 045-214500829-20210611-DEL_81_2021-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2021

Date de convocation :
04 juin 2021
Date d'affichage :
04 juin 2021

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 28

DEL-81-2021

L'an deux mil vingt-et-un le onze juin à dix-huit heures le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Florian, en séance publique sous la présidence de **Madame Florence GALZIN, Maire.**

Etaient présents : **Mme Florence GALZIN, M. Régis PLISSON, Mme Marielle PIERRE, M. Frédéric BOISJIBAUT, M. Robert DUBOIS, M. Philippe ASENSIO, M. Renaud COLIN, Mme Bernadette ROUSSEAU, M. Benoît GUÉROULT, Mme Lucie PARMENTIER, M. Christian PERROTIN, Mme Christiane PERGAUD, M. Olivier GOUSSARD, Mme Christine STIENNE, M. Gérard LEBRET, Mme Nicole MORISSET, M. Yoann POTHAIN, M. Eric MEUNIER, Mme Nathalia KASPRZYK, M. Christian PASSIGNY, Mme Eveline MEUNIER, Mme Monique LEMOINE, M. Damien DESNOYER.**

Formant la majorité des membres en exercice

Absents et avaient donné pouvoir :

- **Mme Michèle VERCRUYSSSEN à M. Régis PLISSON**
- **Mme Martine GAUGE-GRÜN à Mme Marielle PIERRE**
- **Mme Françoise VENON à M. Frédéric BOISJIBAUT**
- **Mme Armelle COLCOMB à M. Gérard LEBRET**
- **M. Michel DUVERGER à Mme Nicole MORISSET**

Absente :

- **Mme Hasna ZENTARI**

Monsieur Olivier **GOUSSARD** a été élu Secrétaire.

REGLEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF MIS EN PLACE PAR LA VILLE DE CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE

Madame **PARMENTIER, Conseillère Municipale**, présente le rapport suivant :

La municipalité de Châteauneuf-sur-Loire, convaincue que l'intelligence collective permet d'élaborer des projets efficaces pour le plus grand nombre, a décidé de donner aux Castelneuviens la possibilité de s'impliquer dans la réalisation de projets qu'ils auront eux-mêmes imaginés et proposés.

Pour cela elle prévoit chaque année dans le budget primitif de la Ville une somme d'environ 10 000 € permettant aux Castelneuviens de présenter une idée destinée à améliorer soit leur cadre de vie en agissant sur l'espace public, soit d'embellir la vie des habitants de la commune, puis de la réaliser si elle est retenue par le Jury.



Le projet réalisé chaque année dans le cadre de ce budget participatif sera choisi à l'issue d'un concours ouvert à toute personne physique majeure domiciliée ou assujettis à des impôts locaux à Châteauneuf-sur-Loire.

Ce concours est dénommé : "Vos projets pour Châteauneuf-sur-Loire"

Pour cela il est nécessaire de fixer les conditions de participation et les critères de sélection du projet, ainsi que la gouvernance, la composition et le mode de fonctionnement du jury chargé de sélectionner le projet retenu parmi les propositions des habitants.

A cet effet la commission Affaires Générales réunie le 11 mai 2021 a validé le règlement présenté en annexe à la présente délibération.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Considérant la nécessité d'adopter un règlement pour le bon déroulement du concours et la transparence des règles le régissant.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par **Madame PARMENTIER, Conseillère Municipale,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité par **28 voix Pour,**

ADOPTE le règlement du concours de budget participatif dénommé "Vos projets pour Châteauneuf-sur-Loire".

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les décisions et actes administratifs utiles à la mise en œuvre du règlement et à son exécution.

Fait et délibéré en séance le 11 juin 2021

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Florence **GALZIN**

Le Maire certifie, sous sa responsabilité,

Le caractère exécutoire du présent acte

Le Maire,

Florence **GALZIN**